



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CPAM

Question écrite n° 24509

Texte de la question

M. Élie Aboud attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les vives inquiétudes concernant le projet de regroupement des sites de la CPAM de Béziers. En effet, le programme retenu, situé sur le quartier de la ZAC de l'Hours, a reçu l'agrément de la CPAM et de l'ensemble du personnel. Ce choix a en outre été validé par l'ensemble des compétences techniques ayant rendu un avis favorable. Le dossier est donc prêt. Pourtant, à la surprise de tous, il a été décidé, tardivement, par la caisse nationale, que ce projet n'entrerait pas dans le volume d'autorisations de programme possible en 2013. Localement, c'est véritablement la stupeur car au mois de décembre, les mêmes sources avaient assuré que le budget était attribué à Béziers. Ce contretemps incompréhensible serait très préjudiciable. Il ne peut être sérieusement envisagé car le projet s'inscrit dans une initiative locale forte, à caractère sociale. Celle-ci prévoit d'accompagner ce regroupement de la réalisation d'une résidence seniors. De plus, cette initiative va permettre la création de 90 emplois directs et de conserver sur le centre-ville 300 emplois de la CPAM. Elle répond aux exigences des nouvelles constructions et les dépenses de fonctionnement seront réduites de 60 %. C'est pourquoi, devant l'enjeu social, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Élie Aboud](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24509

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4281

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)